

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

6^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 9 septembre 2013

DÉLIBÉRATION N°2013.09.06/57

Modification du plan de financement pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la tranche 3 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement des eaux usées de Cap Excellence et demande de subvention

L'An Deux Mil Treize, le lundi 9 septembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 29 août 2013.

Présents : 22	
M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie PELMONT	Déléguée Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 4
Mme Josiane GATIBELZA Pouvoir à Mme Maguy CELIGNY
<i>A partir de 10h36 :</i> M. Gérard DESTOUCHES Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE
M. Serge NIRELEP Pouvoir à M. José GUIOLET
M. Fabert MICHELY Pouvoir à M. M. Franck PETIT

Excusés non représentés : 8
<u>Vice-Présidents :</u> M. Eric JALTON (1 ^{er} Vice-Président) M. Dominique BIRAS (8 ^{ème} Vice-Président) <i>Absent à partir de 10h30</i> M. Georges BREDENT (13 ^{ème} Vice-Président) <i>Absent à partir de 9h24</i>
<u>Délégués Communautaires :</u> M. Ary CHALUS M. Patrick SELLIN M. Audry CORNANO (<i>Absent à partir de 10h32</i>)
<i>A partir de 10h36 :</i> M. Eric CELINAIN Mme Alexandrine MOUEZA

Absents non excusés : 6
M. Max CELIGNY Mme Juliana FENGAROL M. Michel RINÇON Mme Nadège THEOPHILE Mme Francesca MELAYOUDOM FAITHFUL Mme Ketty WALPO

COPIER ARRIVÉ LE:
19 SEP. 2013
S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2012.09.07/309 votée le 7 septembre 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre des tranches 3 et 4 du programme pluriannuel de CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/29 votée le 15 avril 2013 portant examen et vote du budget annexe assainissement - Exercice 2013;
- VU la lettre du 29 juillet 2013 de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

Considérant le rapport du Président ;

Par **convention de mandat en date du 10 octobre 2003**, le SIEPA a confié à la SEMAG la mise en œuvre de son programme de travaux d'assainissement sur les territoires des communes de Pointe à Pitre et des Abymes.

Par arrêté n°2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 le SIEPA a été dissous et les compétences « eau et assainissement » du SIEPA ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

La convention de mandat est donc transférée de plein droit du SIEPA vers Cap Excellence qui poursuit ce programme de travaux.

Le programme pluriannuel de travaux est scindé en **4 tranches**.

Le montant du bilan financier prévisionnel de l'opération s'élève à environ **18,6 M€ TTC**.

La première tranche de l'opération, achevée en 2008, a été cofinancée par l'Europe, la Région GUADELOUPE et l'Etat dans le cadre du DOCUP 2000-2006.

La deuxième tranche de l'opération est réalisée dans le cadre du Programme Opérationnel 2007/2013.

Les tranches 3 et 4 du programme de travaux prévoient la poursuite des travaux de mise en conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la loi sur l'eau entamés dans les tranches 1 et 2.

Le programme de travaux de la tranche 3 est le suivant :

- ▶ *Tranche 3* : Réseaux d'assainissement des eaux usées de Petit Pérou (réseau gravitaire arrivant au poste de refoulement de Petit-Pérou, poste de refoulement et sa canalisation de refoulement).

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée est détaillée ci-dessous :

Tranche 3

▶ ETUDES :	138 000 € HT
▶ TRAVAUX :	1 430 000 € HT
▶ RÉMUNÉRATION SEMAG :	50 581 € HT
TOTAL :	1 618 581 € HT

Les recettes prévisionnelles du bilan financier sont les suivantes :

Sur les dépenses éligibles :

▶ EUROPE (60%) :	940 800 € HT
▶ ONEMA (15%) :	235 200 € HT
▶ OFFICE DE L'EAU DE LA GUADELOUPE (5%):	78 400 € HT
▶ CAP EXCELLENCE (20%):	313 600 € HT
Total des dépenses éligibles	1 568 000 € HT

Rémunération du mandataire :

▶ CAP Excellence	50 581 € HT
TOTAL	1 618 581 € HT

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'approuver le projet d'études pour la réalisation des travaux de la tranche 3 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement.

ARTICLE 2 – D'abroger la délibération n°2012.09.07/309 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2012.

ARTICLE 3 – D'approuver le plan de financement de l'opération tranche 3 selon la répartition suivante :

▶ EUROPE (60%) :	940 800 € HT
▶ ONEMA (15%) :	235 200 € HT
▶ OFFICE DE L'EAU DE LA GUADELOUPE (5%):	78 400 € HT
▶ CAP EXCELLENCE (20%):	313 600 € HT
Total des dépenses éligibles	1 568 000 € HT

▶ CAP EXCELLENCE (Rémunération du mandataire) 50 581 € HT

TOTAL 1 618 581 € HT

ARTICLE 4 – D'autoriser le Président à solliciter le financement du FEDER, de l'ONEMA et de l'Office de l'Eau GUADELOUPE.

ARTICLE 5 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la SEMAG, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le 13 SEP. 2013

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le 13 SEP. 2013
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Directeur Général de la SEMAG, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le 17 SEP. 2013